Nangis

République Française

Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

DÉCISION DU MAIRE

N°2022/JEUNESSE/NLB/VM/248

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE FOCNTIONNEMENT AUPRES DE LA MSA ILE DE FRANCE – DANS LA CADRE DU PROJET FORUM SANTE– ANNEE 2022

Nolwenn LE BOUTER, maire de la commune de Nangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 relative à la délégation par le conseil municipal à Madame le maire des objets visés à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la MSA Ile-De-France d'apporter son aide en faveur de la jeunesse dans le cadre d'une activité en lien avec le plan d'action sanitaire et sociale de la MSA Ile-de-France.

Vu le budget communal,

DECIDE

Article 1 :

La commune de Nangis décide de demander une subvention à La MSA Ile-de-France pour achat de matériel et de prestation dans le cadre du forum santé jeunes proposé le vendredi 9 septembre 2022

Article 2 :

Approuve le programme d'aide au financement à savoir :
- L'achat de jeux de société autour des thématiques santé, hygiène, sexualité
- L'achat de goodies (sacs 1000 pièces)
- L'intervention d'un diététicien

Article 3
Approuve le descriptif de cette opération qui s'élève à 14 349 euros TTC (treize mille sept cents quarante-six euros toutes taxes comprises).

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20221205-2022-248-SMJ-AR
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022

Article 4 :

Dit que le plan de financement s'établit comme suit :
- MSA : 3 296 euros,
- Commune : 7643euros.
- Contributions volontaires en nature : CCBN pour un montant de 3 260 euros et Nangis-Lude pour un montant de 150 euros.

Article 5 :

Dit que cette subvention sera versée au crédit du budget 2022 en section de fonctionnement.

Article 6 :

La Directrice du secrétariat général et des projets stratégiques et Madame le Receveur Municipal sont chargées chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision du maire qui sera inscrite au recueil des actes administratifs.

Copie de cet acte sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Provins,
- Madame le Receveur Municipal,
- Madame la directrice du service financier,
- Madame la directrice du service jeunesse.

Fait à Nangis, le 29/11/2022

Le Maire,

Nolwenn LE BOUTER

Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission en sous-Préfecture le 02 DEC. 2022 **de la transmission ou notification et publication le** 02 DEC. 2022

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20221205-2022-248-SMJ-AR
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022

ACTION SANITAIRE ET SOCIALE
MSA ILE-DE-FRANCE

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

VERSION EN VIGUEUR AU 1ER AVRIL 2021

Accusé de réception en préfecture
077-217703771-20221205-2022-248-SMJ-AR
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022

RECOMMANDATIONS

- Ce dossier doit être utilisé par toute structure sollicitant une demande de subvention pour une activité en lien avec le plan d'Action Sanitaire et Sociale (ASS) de la MSA Île-de-France.

- Le dossier doit être complété électroniquement et accompagné de l'ensemble des pièces justificatives, obligatoires, mentionnées à la fin du dossier (page 11) pour permettre son examen.

- Avant de solliciter un nouveau financement de la MSA Île-de-France, les structures ayant déjà bénéficié d'une subvention de la MSA doivent s'assurer au préalable d'être en conformité avec les règles définies par le formulaire d'engagement d'utilisation de fonds qu'elles ont signé lors de la précédente demande. À ce titre, les pièces justifiant l'utilisation des fonds alloués devront avoir été transmises à la MSA Île-de-France. Aucune demande ne pourra être présentée tant que les justificatifs n'auront pas été transmis.

TOUT DOSSIER INCOMPLET, ERRONÉ OU RATURÉ SERA REJETÉ ET FERA L'OBJET D'UN RETOUR AUPRÈS DE VOS SERVICES.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20221205-2022-248-SMJ-AR
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022

COMPOSITION DU DOSSIER

IL SE COMPOSE COMME SUIT :

Présentation de la structure ..... **p. 4 et 5**

Descriptif du projet ..... **p. 6 et 7**

Budget du projet ..... **p. 8**

- à compléter uniquement pour une demande de subvention de fonctionnement dans le cadre d'une action ponctuelle

Plan de financement prévisionnel du projet ..... **p. 9**

- à compléter uniquement pour une demande de subvention d'investissement

Déclaration sur l'honneur ..... **p. 10**

Liste des pièces à fournir ..... **p. 11**

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20221205-2022-248-SMJ-AR
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

1. IDENTITÉ DE LA STRUCTURE

1.1 **Nom :** mairie de NANGIS

1.2 **N° SIRET :** 21770327100015

1.3 **Adresse du siège social :** rue du Maréchal De Lattre de Tassigny

Code Postal : 77370 **Commune :** NANGIS

1.4 **Adresse de gestion ou de correspondance** (si différente) **:**

Code Postal : **Commune :**

1.5 **Représentant légal**

Nom : LE BOUTER

Prénom : NOLWENN

Fonction : MAIRIE

Téléphone : 01.64.60.52.00 **Courriel :** contact.mairie@mairie-nangis.fr

1.6 **Référent de la demande de subvention** (si différent du représentant légal)

Nom : MASSARE

Prénom : Véronique

Fonction : directrice du service jeunesse

Téléphone : 01.64.0127.03 **Courriel :** veronique.massare@mairie-nangis.fr

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20221205-2022-248-SMJ-AR
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

PARTIE RÉSERVÉE AUX ASSOCIATIONS

2. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

2.1 Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre d'adhérents :

Nombre de bénévoles :
(Personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée)

Nombre total de salariés :

Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé :

3. RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES

- **Date de déclaration en Préfecture :**
- **Date de publication au Journal Officiel :**
- **Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) :** ☐ **OUI** ☐ **NON**
  Si oui, précisez le(s)quel(s) :

- **L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?** ☐ **OUI** ☐ **NON**

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20221205-2022-248-SMJ-AR
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022

DESCRIPTIF DU PROJET

4. PROJET/OBJET DE LA DEMANDE

☐ **Construction** ☐ **Aménagement**

☐ **Rénovation** ☐ **Acquisition mobilier ou matériel**

☒ **Autre :** achat de jeux de société autour du thème de la santé, hygiéne....achat de sac pour remettre aux jeunes afin de pouvoir déposer de la documentation. intervention de prestataire pour animer des stands

4.1 Intitulé :

Forum santé jeunes le vendredi 9 décembre 2022

4.2 Objectifs :

Suite aux différents constats des chefs d'établissements scolaire du territoire, des observations des animateurs jeunesse et des différents retours lors du CLSPD. il convient de mettre en place un forum santé pour:
-informer les jeunes sur des problématiques spécifiques autour de la santé
-promouvoir la structure information jeunesse et son réseau
-favoriser le maillage partenarial des acteurs sociaux de la Brie Nangissienne
-orienter les jeunes vers les acteurs de la santé et de la prévention

4.3 Description :

voir fiche projet en annexe
de plus un spectacle débat sera assuré le soir.
Le spectacle est assuré par une troupe de jeunes (les amis de la scène)suivi d'un débat avec une psychologue.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20221205-2022-248-SMJ-AR
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022

BUDGET DU PROJET

PARTIE RÉSERVÉE AUX SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

5.1 PÉRIODE DE MISE EN ŒUVRE :

vendredi 9 décembre 2022

CHARGES DIRECTES	MONTANTS	RESSOURCES DIRECTES	MONTANTS
60. Achats	7479	**70. Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	
Prestations de services	5720	**74. Subventions d'exploitation : précisez les fonds sollicités**	3296
Achats matières et fournitures	919	MSA	3296
Autres fournitures	840		
61. Services extérieurs	0		0
Locations			0
Entretien et réparation			
Assurance			
Documentation			0
62. Autres services extérieurs	520		0
Rémunérations intermédiaires et honoraires	520		0
Publicité, publication			
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres			
63. Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes			
64. Charges de personnel	6000		
Rémunération des personnels	6000		
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65. Autres charges de gestion courante	0	**75. Autres produits de gestion courante**	0
		Cotisations	
		Dons manuels - Mécénat	
66. Charges financières		**76. Produits financiers**	
67. Charges exceptionnelles		**77. Produits exceptionnels**	
68. Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		**78. Reprises sur amortissements et provisions**	
69. Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		**79. Transfert de charges**	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET	**MONTANTS**	**RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET : précisez**	**MONTANTS**
Charges fixes de fonctionnement	350	ville de nangis	7643
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	14349	TOTAL DES PRODUITS	10939
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**MONTANTS**	**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**	**MONTANTS**
86. Emplois des contributions volontaires en nature		**87. Contributions volontaires en nature**	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et services		Prestations en nature	3410
Prestations			
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	3410

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20221205-2022-248-SMJ-AR
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20221205-2022-248-SMJ-AR
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET

PARTIE RÉSERVÉE AUX SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

S'AGISSANT D'UN BUDGET PRÉVISIONNEL, IL NE PEUT ÊTRE ADMIS DE DÉFICIT OU D'EXCÉDENT.

DÉPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS	ACCORDÉ OU SOLLICITÉ (cocher)	
				SOLLICITÉ	ACCORDÉ
Ex : mobilier de bureau	100 €	Sub. Conseil Départemental	100 €		
	€		€	☐	☐
	€		€	☐	☐
	€		€	☐	☐
	€		€	☐	☐
	€		€	☐	☐
	€		€	☐	☐
	€		€	☐	☐
	€		€	☐	☐
	€		€	☐	☐
	€		€	☐	☐
	€		€	☐	☐
	€		€	☐	☐
	€		€	☐	☐
	€		€	☐	☐
	€		€	☐	☐
	€		€	☐	☐
	€		€	☐	☐
TOTAL	**0 €**	**TOTAL**	**0 €**		

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20221205-2022-248-SMJ-AR
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de la structure, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager sa responsabilité.

Je soussigné(e) (NOM et prénom) LE BOUTER NOLWENN ,

Responsable juridique de l'organisme : MAIRIE DE NANGIS

- certifie que la structure est régulièrement déclarée ;
- certifie que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie que la structure est respectueuse du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience, l'égalité et l'accueil de toutes et tous quelles que soient leurs convictions ou religion ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- sollicite la MSA Île-de-France pour une subvention d'un montant total de : . 3296 € ;
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire ou postal de l'organisme ;
- m'engage à informer, par courrier, la MSA Île-de-France de l'effectivité de l'utilisation de la subvention et à fournir, au plus tard, dans les 12 mois qui suivent la date de paiement de la subvention, les pièces justifiant l'utilisation des fonds alloués ;
- m'engage à faire la promotion de la MSA Île-de-France au travers de différents supports de communication (flyer, site internet, véhicule, etc.).

Fait, le .NANGIS , à 25/11/2022

NOM, Prénom

Signature originale du responsable juridique

Le Maire
Nolwenn LE BOUTER

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20221205-2022-248-SMJ-AR
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

OBLIGATOIRES

- Lettre de demande de subvention, signée par le responsable de la structure et adressée à l'attention du Président de la caisse de la MSA Île-de-France - 75691 Paris Cedex 14
- Délibération du Conseil Municipal si création d'un équipement (crèche, ACM, etc.)
- Statuts de la structure et composition de son Conseil d'Administration (pour les associations)
- Récépissé de l'enregistrement de création (pour les associations)
- Rapport d'activité de l'année N-1 pour une subvention > 1 500 €
- Budget et/ou compte de résultat de l'année N-1
- Budget prévisionnel de l'année en cours
- Devis correspondants à la subvention sollicitée (le montant doit être égal ou supérieur à la subvention demandée)
- L'attestation de délégation de pouvoir, si le signataire du dossier n'est pas le représentant légal de la structure
- Relevé d'Identité Bancaire

FACULTATIF

- Dossier éventuel en lien avec la demande (projet, présentation de l'action, etc.)

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20221205-2022-248-SMJ-AR
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20221205-2022-248-SMJ-AR
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022